Accord étendu par arrêté du 25 juillet 2018 (paru au Journal Officiel le 2 août) et applicable à compter du 1^{er} septembre 2018

AVENANT n°104 du 13 mars 2018

A la convention Collective de Travail du 30 avril 2010 concernant les EXPLOITATIONS de POLYCULTURE, ELEVAGE, VITICULTURE, ARBORICULTURE, les ENTREPRISES de TRAVAUX AGRICOLES et les COOPERATIVES d'UTILISATION de MATERIEL AGRICOLE de l'INDRE

> IDCC: 9361 *******

Entre les Organisations syndicales patronales et ouvrières soussignées, il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1er

L'annexe I portant fixation des salaires et accessoires du salaire des personnels d'exécution et d'encadrement des exploitations de polyculture, d'élevage, de viticulture, d'arboriculture, des CUMA et des entreprises de travaux agricoles est modifié ainsi que suit.

SALARIES NON CADRES		
NIVEAU I / EMPLOI D'EXECUTANT	9,88 €	1 498,50 €
NIVEAU II / EMPLOI SPECIALISE		
Echelon I	10,03 €	1 521,25 €
Echelon II	10,12 €	1 534,90 €
NIVEAU III / EMPLOI QUALIFIE		
Echelon I	10,22 €	1 550,07 €
Echelon II	10.48 €	1 589.50 €
NIVEAU IV / EMPLOI HAUTEMENT QUALIFIE		
Echelon I	10,80 €	1 638,04 €
Echelon II	11,24 €	1 704,77 €
TECHNICIENS ET AGENT	S DE MAITRISE	
NIVEAU I / TECHNICIENS ET AGENTS DE MAITRISE - TAM		
Echelon I : Technicien	11,71 €	1 776,06 €
Echelon II : Agent de maîtrise	12,36 €	1 874,64 €
Echelon II : Technicien	12,36 €	1 874,64 €
NIVEAU II / TECHNICIENS ET AGENTS DE MAITRISE - TAM		
Technicien	13,24 €	2 008,11 €
Agent de maîtrise	13,24 €	2 008,11 €
CADRES		
NIVEAU I / CADRES	14,64 €	2 220,45 €

ARTICLE 2

Les signataires conviennent d'appliquer l'avenant susvisé avec date d'effet à compter du premier jour du mois suivant la publication de l'arrêté d'extension.

AVENANT n°104 du 13 mars 2018

ARTICLE 3

Les organisations syndicales demandent l'extension du présent avenant qui sera déposé en cinq exemplaires signés au service départemental de l'inspection du travail, de l'emploi et de la politique sociale agricoles de l'Indre.

Bruno Sinow

Fait à CHATEAUROUX, le 13 mars 2018

ONT SIGNE APRES LECTURE:

Pour la Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles

Pour le Syndicat de la Propriété Privée Rurale de l'Indre

Pour le Syndicat Départemental des Entrepreneurs des Territoires

Thiony CHANVEAU

Pour le Syndicat Général Agroalimentaire de l'Indre C.F.D.T. LC

Laurunt Cheriquy

Pour la Fédération Départementale des Coopératives d'Utilisation de Matériels Agricoles

Pour l'Union des Syndicats F.O. de l'Indre

Truleuse.

Florent BARCILA

Pour la Fédération des Syndicats Chrétiens des Organismes et Professions de l'Agriculture C.F.T.C.

Pour le syndicat Fédération Nationale Agroalimentaire et Forestière CGT.

20 m le symptical SONCE4 - CFE/CGC